

Technicien(ne) son

RNCP28643 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	323
Formacode(s)	45061
Code(s) ROME	L1508, L1507, L1505, L1504
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	19/07/2022

Certificateur(s)

INST MUSICAL FORMATION PROFESSIONNELLE · SIRET : 32720342800047

INST METIER COMMUNICAT AUDIOVISUEL PROV · SIRET : 39412269100048

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien du son participe à la réalisation et à l'exploitation d'un produit sonore destiné au public, à l'aide de matériels son, lumières et vidéo nécessaires au bon déroulement d'un spectacle ou d'une séance d'enregistrement. Il assure :

- la préparation et la gestion (rangement, première maintenance...) ainsi que le déplacement du matériel nécessaire, adapté aux types de lieux et aux contraintes rencontrées,
- l'installation et le réglage des équipements : microphones, enceintes, câbles... tout en gérant le placement et les relations avec les musiciens
- Le préréglage des instruments et le réglage des micros en lien avec les instruments
- la captation et l'exploitation sonore
- le mixage et le mastering, réalisé en fonction des tendances musicales, dans le cas de l'enregistrement en studio, et la diffusion.

Pour celui qui intervient également dans le champ des lumières, il assure

- Les préparation, test et installation du matériel lumières : consoles, projecteurs, gradateurs...
- La coordination des éléments du matériel lumières préparé selon les consignes éventuelles du régisseur lumière, ses chargement et déchargement ainsi que le nettoyage et le rangement en fonction des consignes
- La gestion et mise en œuvre du matériel via le pupitrage pendant la prestation

Pour celui qui intervient également dans le champ de l'audiovisuel, il assure :

- La préparation et l'installation des matériels vidéo, caméras,
- L'enregistrement vidéo
- Le montage et le mixage
- L'enregistrement sur des supports DVD, Internet...

Le technicien(ne) du son intervient généralement au sein d'une équipe dirigée par un ingénieur son, un régisseur son, ou un régisseur spectacle, dans laquelle peuvent intervenir d'autres techniciens son, lumière, vidéo.

Le technicien(ne) du son peut exercer son métier dans des salles de spectacles, de concert, sur des scènes en plein air, mais aussi dans des studios d'enregistrement ou encore sur des plateaux de télévision ou de cinéma. Il peut aussi exercer ses activités pour des conférences, des meetings...

Les horaires de travail sont souvent irréguliers, le soir, le week-end.

Les déplacements sont fréquents, et les cadres de travail sont diversifiés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées sont :

Préparation d'un événement-prestation sonore : gestion des personnes et des moyens techniques nécessaires à l'événement :

- 1 Identifier et gérer les personnes concernées par l'événement
- 2 Identifier et gérer les moyens techniques pour l'événement : concert, spectacle, enregistrement....
- 3 Identifier, préparer, conditionner et organiser le déplacement du matériel de sonorisation

Installation et réglage des supports techniques pour une prestation de type concert ou événementiel

- 1 Réaliser le câblage électrique
- 2 Installer et régler les systèmes de diffusion façade et retour : enceintes, amplificateurs, consoles son
- 3 Installer et régler le plateau

Installation et réglage des supports techniques pour une séance d'enregistrement studio

- 1 Installer et régler le studio d'enregistrement

Captation, exploitation et enregistrement sonores

- 1 Repérer les différents sons et langages musicaux afin de faire des choix artistiques et y adapter les systèmes de captation et diffusion
- 2 Effectuer la captation sonore en studio
- 3 Assurer l'exploitation sonore pour une prestation de type concert ou événementiel
- 4 Utiliser l'informatique en outil artistique
- 5 Assurer l'enregistrement du son en salle de concert

Post production, mixage, masterisation et diffusion :

- 1 Réaliser les ajouts sonores et le mixage son
- 2 Effectuer le mastering en studio

Pour l'option lumières :

- 1 Identifier les besoins matériels nécessaires à une installation d'éclairage dans le spectacle vivant
- 2 Lire et interpréter les documents nécessaires à la préparation de la prestation
- 3 Participer à l'installation du matériel lumière
- 4 Programmer et utiliser des pupitres traditionnels et spécialisés

Pour l'option vidéo :

- 1 Installer et raccorder les équipements vidéo
- 2 Procéder à l'enregistrement de la vidéo
- 3 Réaliser un montage vidéo simple, un mixage son, un DVD

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de technicien du son s'exerce généralement dans des structures des secteurs d'activités suivants :

- structures culturelles productrices de spectacles vivants : théâtres, salles de spectacles, cabarets, opéras, casinos, auditoriums...
- entrepreneurs de tournées, de bal, festivals...
- sociétés de prestation en événementiel : congrès, conventions, expositions, parcs de loisirs...
- collectivités territoriales (mairie, conseil généraux...), services publics pour musées, régies culturelles, médiathèques...
- prestataires de services intervenant dans la production ou la post production de musique : studios d'enregistrement
- sociétés de production audiovisuelle et chaînes de télévision

Soit actuellement près de 20 000 entreprises selon l' « Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant », dont la majorité sont des TPE de moins de 10 salariés, ce qui confirme la polyvalence nécessaire (lumières, audiovisuel) du Technicien du son.

Ces professionnels sont parfois salariés en CDI mais la plupart du temps recrutés en CDD d'usage le temps du projet artistique : ils bénéficient souvent du régime des intermittents du spectacle. Il est possible que les techniciens du son créent eux mêmes leur propre entreprise sous des statuts juridiques variés (association, micro-entreprise individuelle, auto-entrepreneur, sarl...). Les femmes représentent aujourd'hui environ 20% des effectifs et sont présentes dans

tous les domaines.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Selon les fonctions, l'appellation du métier peut être différente :

- Assistant(e) son - Preneur(se) de son, autrement appelé opérateur(trice) de prise de son ou perchiste - Technicien(ne) son - Opérateur(trice) de prise de son - Installateur(trice) exploitant événementiel - Assistant(e)-régisseur d'événement - Agent technique de spectacle - Technicien(ne) plateau - Technicien(e) de studio pour les musiciens - Mixeur et monteur son - Sonorisateur(trice) de spectacle de musiques actuelles - Assistant(e) éclairagiste - Régisseur lumières - Technicien(ne) éclairagiste - Assistant(e) vidéo - Opérateur(trice) de prise de vue - Opérateur(trice) VJing

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Il n'y a pas d'habilitation obligatoire pour exercer ce métier, mais seuls des personnels habilités peuvent intervenir sur une installation électrique. Ces habilitations étant délivrées par les employeurs, il est important que les titulaires de la présente qualification :

- soient aptes à définir le dimensionnement d'une installation basse tension, qu'elle soit permanente ou éphémère,
- disposent de connaissances élémentaires en électricité et connaissent les risques électriques, en conformité avec les prescriptions de la publication UTE C18-510 et avec la norme NF 15-100. L'attestation de formation à l'habilitation électrique (B1V) prouve la maîtrise de ces connaissances.

Il est souhaitable que les techniciens(nes) du son aient été sensibilisés sur les risques liés au bruit (Formation à la prévention des risques auditifs) ainsi que sur la législation du spectacle et les contraintes de sécurité d'un lieu accueillant du public.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est constitué de 6 personnes, pour moitié représentants des employeurs, et pour moitié des salariés. De plus au minimum 2/3 des membres du jury sont extérieurs à l'autorité délivrant la certification.

* le Président : Directeur de l'IMCA et/ou de l'IMFP.

* 1 intervenant de l'IMCA ou de l'IMFP représentant les salariés

- * 2 Personnes représentant les salariés (ingénieur du son, intermittent du spectacle)
- * 2 personnes représentant les employeurs (responsables de société de production, ou de spectacle ...)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 19/07/2022

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP13338

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
administration@imfp.fr
info@imca-provence.com
IMCA
IMFP

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28643/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	700 %
Période	02/2022 – 07/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	20
Montant total engagé	41 882 €
Coût moyen par dossier	2 094 €
Durée moyenne	103 h
Période	07/2020 – 01/2022
France compétences	65 %
Reste à charge titulaire	14 %
Régions	10 %
France Travail	10 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.